

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE FLAYOSC

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
27	27	25

Délibération n°2017-001

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE DURANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mairie de Flayosc

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Flayosc

Séance du 10 janvier 2017

L'An deux mille dix-sept et le dix janvier à 18h15, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien MATRAS, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Fabien MATRAS, Monsieur Christian TAILLANDIER, Madame Laure REIG, Monsieur Jacques AIMÉ, Madame Hélène ARMITANO, Monsieur Michel SPINELLI, Madame Véronique GÉRARD, Monsieur Thierry MÉNARD, Madame Rosana TABAR adjoints

Madame Joëlle SCHLOSSER, Monsieur Rémi CUVIER, Madame Danielle EVRARD, Monsieur Bernard LARUE, Madame Stella RYSER, Madame Danielle TAILLANDIER, Monsieur Christian LAURENT, Madame Rosanne POSTEC, Monsieur Alain BOUCHER, Madame Fleur IMBERT, Madame Dominique CREISMEAS, Monsieur Jean-Paul TRUC, Madame Odile BOULOGNE, Monsieur Patrice GRANDCLÉMENT, Madame Françoise MARKOWSKI Conseillers

Etaient Représentés : Madame Karine ALSTERS représentée par Monsieur Alain BOUCHER

Etaient Absents : Monsieur Rémi COULOMB, Monsieur Pierre PENEL

Secrétaire de la Séance : Monsieur Rémi CUVIER

Publié le :



Rapporteur : Monsieur Fabien MATRAS

Conformément aux articles L.103-2, L.103-4, et L.103-6 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme conformément aux modalités de concertations définies dans la délibération en date du 29 avril 2014 mettant en révision le POS et le transformant en PLU, à savoir :

La tenue de réunions publiques, suivies d'un débat avec la population (dates et lieux de ces rencontres publiques diffusés par voie d'affichage),

La mise en place d'un livre blanc accessible au public dans le hall de la mairie et durant toute la durée de l'élaboration du PLU,

Des articles publiés dans le bulletin d'information local informant la population de l'état d'avancement des études,

La mise à disposition des documents présentés en réunions publiques, au service urbanisme de la mairie.

L'élaboration du PLU s'est faite à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

A cet effet, une commission « urbanisme » a été créée au sein du conseil municipal, ainsi qu'un comité de pilotage. Ils ont travaillé avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU et ont bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des ateliers thématiques ont été réalisés sur le terrain et en mairie, notamment sur :

- l'agriculture,
- l'artisanat,
- le patrimoine,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les Orientations d'Aménagements Programmées,
- les Servitudes de Mixité Sociale,
- les STECAL,
- le zonage,
- le règlement ...

A chaque étape de travail, après validation par le comité de pilotage puis par la commission urbanisme, et mise en forme, le projet a été présenté publiquement à la population, dans le cadre d'une concertation publique ouverte à tous, notamment dans le cadre des réunions publiques de concertation, du livre blanc disponible en mairie des articles de presse régulièrement publiés, et de l'exposition publique finale.

Enfin, des réunions de travail se sont tenues, tout au long de l'élaboration du PLU, avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Chambre d'agriculture, Communauté d'Agglomération Dracénoise, CCI, Département du Var...).

Les réunions officielles associant les personnes publiques se sont tenues :

- le 02 décembre 2014 ;
- le 03 novembre 2015 ;
- le 08 septembre 2016.

La concertation et l'information au public, présentant le projet aux différents stades d'avancement, se sont réalisées de la manière suivante :

- un registre (livre blanc) a été ouvert en mairie pour recueillir les observations du public tout au long de la procédure;
- le dossier de PLU a été alimenté au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration de la procédure dont certaines pièces ont été extraites afin d'être consultées en mairie, notamment l'état des lieux - Diagnostic, ainsi que le PADD ;
- une information régulière des administrés par publication au sein du bulletin municipal d'articles sur le PLU, en janvier 2015 avec un dossier spécial « tout savoir sur le PLU, et en janvier 2016 avec un dossier portant présentation du PADD ;
- le site web de la commune www.flayosc.fr a consacré un page permanente au PLU, et ce depuis le 6 janvier 2015. Par ailleurs, plusieurs publications ont été réalisées :

- le 20 novembre 2014, annonce de la première réunion publique,
- le 09 décembre 2014, publication du compte rendu de la première réunion publique,
- le 13 octobre 2015, annonce de la deuxième réunion publique,
- le 04 novembre 2014, publication du compte rendu de la deuxième réunion publique,
- le 22 août 2016, annonce de la troisième réunion publique,
- le 13 septembre 2014, publication du compte rendu de la troisième réunion publique,

La commune a également communiqué sur les réseaux sociaux, particulièrement sur la page Facebook de la Ville de Flayosc, avec plusieurs publications :

- le 01 octobre 2014, annonce de la disponibilité du livre blanc en Mairie,
- les 18 novembre, et 01 décembre 2014, annonce de la première réunion publique,
- les 13 octobre et 02 novembre 2015, annonce de la deuxième réunion publique,
- le 4 novembre 2015, publication du compte rendu de la deuxième réunion publique,
- le 30 juin 2016, annonce de la disponibilité du PADD en Mairie,
- les 22 août et 05 septembre 2016, annonce de la troisième réunion publique,
- le 13 septembre 2016, communiqué de presse (compte rendu troisième réunion publique)
- le 19 septembre 2016, article Var matin relatif à la troisième réunion publique.

Les différents panneaux d'affichage communaux ont également fait de plusieurs annonces :

- le 02 octobre 2014, annonce de la disponibilité du livre blanc en Mairie,
- le 24 novembre 2014, annonce de la première réunion publique,
- le 26 octobre 2015, annonce de la deuxième réunion publique,
- le 29 août 2016, annonce de la troisième réunion publique,

Le conseil municipal a été convié pour assister le 2 novembre 2015 à une présentation sur l'état d'avancement du PLU, ainsi que le 22 juin 2016 à participer au débat sur les orientations générales du PADD;

Des réunions publiques, présentant des points d'étapes du dossier, se sont déroulées les :

- 02 décembre 2014 (*Etat des lieux et premiers enjeux diagnostic*) ;
- 03 novembre 2015 (*Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable*) ;
- 08 septembre 2016 (*Présentation de l'état d'avancement du PLU*).

Chacune de ces réunions publiques a fait l'objet d'un compte-rendu.

Des réunions thématiques associant certaines professions ont été organisées :

- Avec les exploitants agricoles : le 7 novembre 2014 et le 16 mars 2015 ;
- Avec les artisans : le 15 avril 2016.

Une exposition du PLU est organisé en Mairie de Flayosc, à compter du 10 janvier 2017, jusqu'à la veille du premier jour de l'enquête publique. Le public pourra continuer à consigner ses observations au sein du livre blanc.

Monsieur le Maire expose enfin les résultats de la concertation qui a associé, durant tout le temps de l'élaboration du projet, les élus, les habitants et autres personnes concernées, dont les représentants des professions agricoles.

Le bilan de cette concertation fait apparaître que le projet reçoit un avis favorable de la population, laquelle insiste particulièrement sur la préservation du cadre de vie rural existant à Flayosç.

Par voie de conséquence :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014 ayant engagé la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU ;

Vu le bilan positif de cette concertation présentée par Monsieur le Maire faisant ressortir un avis globalement favorable de la population au regard du projet de PLU ;

Après en avoir délibéré, le présent conseil municipal :

- Prend acte de la présentation du bilan de la concertation ;
- Dit que la présente délibération sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie durant un mois ;
- Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède à l'unanimité,

Par 25 voix Pour,

DECIDE d'adopter cette délibération

Fait à Flayosç, le 13 janvier 2017

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Fabien MATRAS

Maire de Flayosç

